



## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023**

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 17 mai 2023, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le jeudi 25 mai 2023 à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Marie-Christine BERTRAND donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, M. Pierre MONTRICHARD donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Dorian MAZIER donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Nicole GRANDFOND (à partir de 21h36), M. Philippe PRENEL donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Christophe MAILLARDET, M. Renaud COLSON donne pouvoir à Mme Stéphanie DULAC

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction Mme Annie POIGNAND.

Mme Catherine BOTTERON a demandé si le compte-rendu de la séance du 27 avril 2023, transmis le 17 mai 2023 fait l'objet de remarque. Sylviane TRAVAGLINI fait remarquer que dans les formulations de vote des délibérations, il faudrait indiquer « à la majorité » ou « à l'unanimité » et non mentionner les deux termes. Madame le Maire en prend acte.

**Ordre du jour :**

**1) Accueil de Jérémy BETTIGNIES, Secrétaire Général**

**2) Présentation : Bien vieillir, se loger, se maintenir en bonne santé :**

- **Accueil de Mme Nathalie WELKER, Directrice Adjointe de l'Autonomie du Conseil Départemental du Doubs**
- **Accueil de M. VUILLEMIN, « Les Résidences Kalia Seniors » : présentation de l'évolution démographique locale et recensement des besoins en logements séniors.**
- **Accueil de M. ROUX et M. VIVES, praticiens kinésithérapeutes : se maintenir en bonne santé.**

**3) Projets de délibération :**

- **Programme Local de l'Habitat pour la période 2024/2029**
- **Demande de modification du Permis de Construire de l'Ecole Elémentaire**
- **SYDED : programme de travaux 2023 – extension BT du réseau de distribution publique d'électricité : 1 chemin des Mallerois à CHATILLON-LE-DUC**

**4) Points divers :**

- **PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

**5) Questions diverses :**

- **Rétroplanning du programme de rénovation énergétique de l'école maternelle, périscolaire, et médiathèque**
- **Remplacement des compteurs d'eau dans la commune : déploiement de compteurs communicants**
- **Avis sur la demande d'acquisition par un particulier d'une parcelle de terrain détachée de la parcelle Habitat 25, lotissement Le Marquisat**

---

**Accueil de Jérémy BETTIGNIES, Secrétaire Général**

Mme le Maire cède la parole à Jérémy BETTIGNIES, Secrétaire Général de Mairie depuis le 9 mai 2023, qui procède à sa présentation.

**Accueil de Mme Nathalie WELKER, Directrice Adjointe de l'Autonomie du Conseil Départemental du Doubs**

Mme WELKER présente en détails les politiques du Conseil Départemental du Doubs dans le domaine de l'Autonomie, notamment en fonction du degré de dépendance des personnes âgées, les accompagnements varient en fonction des situations de chacun. Elle évoque également le parcours résidentiel des personnes âgées. L'accompagnement se réalise notamment sur des thématiques de soins ou d'habitat.

### **Accueil de M. VUILLEMIN, « Les Résidences Kalia Seniors » : présentation de l'évolution démographique locale et recensement des besoins en logements séniors**

Les résidences « Kalia Seniors » offrent aux seniors une solution pour continuer à vivre à domicile dans un appartement confortable, lumineux avec un jardin et des services de protection. Les résidences sont dotées du label européen « Homes4Life » et garantit que les aménagements sont adaptés aux résidences Seniors. Elles sont à taille humaine et facilite l'échange, l'entraide et la vie sociale avec les habitants.

### **Accueil de M. ROUX et M. VIVES, praticiens kinésithérapeutes : se maintenir en bonne santé.**

Les deux praticiens présentent leur projet de cabinet qui serait composé de plusieurs thérapeutes avec des salles individuelles de soins. Ils sont à la recherche d'un terrain ou d'un bâtiment pouvant accueillir ce type d'activité sur une surface utile de 200 à 250m<sup>2</sup> dans une commune proche de Besançon.

---

### **Délibération n° 2023-31 : Programme Local de l'Habitat pour la période 2024/2029**

Par délibération n° 2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 communes qui composent la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de GBM, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020, année du début de la mission d'étude confiée après consultation au groupement d'étude piloté par Guy Taieb Conseil.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de GBM;
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4 :

- Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets,
- Axe 2 : Réinvestir le parc existant,
- Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement, et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
- Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.

- un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.

Ce programme se décompose ainsi :

- 1 : Soutenir le développement d'une offre accessible, en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale
- 2 : Restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et les jeunes apprentis
- 3 : Encourager l'innovation dans le logement pour les seniors autonomes et les personnes en situation de dépendance (dont handicap)
- 4 : Développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social
- 5 : Assurer l'accueil des Gens du Voyage par la mise en place d'équipements dédiés
- 6 : Réinvestir le parc ancien et vacant
- 7 : Contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique
- 8 : Accompagner le parc en copropriétés
- 9 : Poursuivre la lutte contre le mal-logement
- 10 : Définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs
- 11 : Assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centre-villes
- 12 : Renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix
- 13 : Renforcer le rôle de chef de file de l'habitat
- 14 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
- 15 : Animer et coordonner la politique de l'habitat.

La mise en œuvre du programme d'actions, vise à permettre sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du SCOT de l'agglomération bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le territoire de GBM.

Ce scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle consolidée, et doit permettre de produire par an un total de 900 logements par an, dont 30 en reconquête de logements vacants.

Il doit également proposer une programmation chiffrée et territorialisée de la production de logements locatifs sociaux.

Pour la commune de CHATILLON LE DUC les objectifs de production sont les suivants :

- Production annuelle pour la commune de CHATILLON LE DUC : objectif de 10 logements.
- Dont production neuve de logements sociaux (PLAI, PLUS, PSLA) : objectif à partager avec les communes du bassin de proximité

\* \* \* \* \*

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 302-1, R 302-1-1 à R. 302-1-4 et les articles R. 302-9 à R.302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,  
VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif au Programmes Locaux de l'Habitat,  
VU la délibération n°2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT la nécessité d'émettre un avis sur le projet de PLH de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans les deux mois suivant sa transmission,

**Le conseil municipal, ayant délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2023 et ci-annexé.**

**POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1**

---

**Délibération 2023-32 : Demande de modification du Permis de Construire de l'École Élémentaire**

Considérant le programme de réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire,

Le Conseil Municipal est consulté sur la modification du permis de construire de l'école élémentaire pour envisager d'intégrer la médiathèque au bâtiment existant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE d'autoriser le maître d'œuvre « ARCHICREO » à réaliser une esquisse du projet d'extension du logement existant dont la surface totale doit être conforme aux prescriptions départementales relatives aux médiathèques – soit 160 m<sup>2</sup> au total, surface du logement actuel comprise – et à présenter une estimation financière globale**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération.**

**POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

---

*Madame le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : approuvé à l'Unanimité.*

**Délibération 2023-33 : Dénomination et numérotation d'une voirie :**

Vu l'arrêté municipal n°URB 2023-02,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom d'une voirie,  
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner la voirie desservie par le Chemin des Sauniers et dont la parcelle AY 150 est concernée : Impasse du Jonchet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de désigner cette voirie : Impasse du Jonchet
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération et à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à la numérotation des habitations concernées

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

---

**SYDED : programme de travaux 2023 – extension BT du réseau de distribution publique d'électricité : 1 chemin des Mallerois à CHATILLON-LE-DUC :**

*Point reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal*

---

**PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :**

*Point reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal*

---

#### **Questions diverses**

↳ **Rétroplanning du programme de rénovation énergétique de l'école maternelle, périscolaire et médiathèque :**

Limite du dépôt des offres pour l'ensemble des lots : 26 mai 2023 à 17h

Réunion d'implantation des modulaires : 6 juin 2023 à 11h sur site

Commission d'Appel d'Offres d'ouverture des plis : 6 juin 2023 à 17h

Réunion d'information interne : 15 juin 2023 à 17h30

Réunion publique d'information avec les parents des élèves : 28 août 2023 à 18h

↳ **Travaux de requalification du centre-bourg :**

Réunion publique : jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 18h30 au Centre Bellevue.

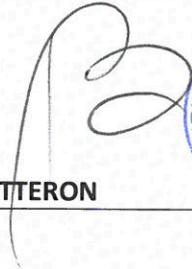
↳ **Remplacement des compteurs d'eau dans la commune : déploiement de compteurs communicants**

Reprise en régie par GBM de la gestion des compteurs d'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un mode de gestion par compteurs communicants a été acté et le remplacement progressif des compteurs d'eau des particuliers actuellement gérés par VEOLIA débutera dans quelques semaines. Une communication à destination des particuliers est prévue prochainement sur l'ensemble du territoire de GBM.

↳ **Avis sur la demande d'acquisition par un particulier d'une parcelle de terrain détachée de la parcelle H25, lotissement Le Marquisat**

Après débats et suite à la présentation du projet, le Conseil Municipal par 16 voix sur 19 émet un avis défavorable quant à la demande d'acquisition par un particulier (M. Sébastien MOREL) d'une parcelle de terrain détachée de la parcelle H25, lotissement Le Marquisat, pour l'installation de ruches. En effet, le permis d'aménager a été accordé sur la parcelle AV 184 avec un projet de conserver la partie naturelle non constructible afin d'y maintenir un îlot de fraîcheur destiné aux futurs habitants en faisant notamment appel à un partenaire comme la LPO.

**La séance est levée à 23h25.**

<p><b>Le Maire</b></p>   <p><b>Catherine BOTTERON</b></p>	<p><b>Le Secrétaire de séance</b></p>  <p><b>Annie POIGNAND</b></p>
---	---